

# **Perspectives d'évolution énergétique dans le Rhin Supérieur**

## **SÉANCE PLÉNIÈRE DU 27 NOVEMBRE 2006**

**Le Conseil Rhénan, lors de sa Séance Plénière du 27 Novembre 2006, et sur proposition de la Commission « Agriculture-Environnement » :**

1. Rappelle ses résolutions précédentes sur la thématique de l'énergie dans le Rhin Supérieur;
2. Constate que les politiques développées en matière nucléaire, tout comme la question de l'estimation de la durée de vie des centrales, sont variables selon les pays;
3. Souhaite une meilleure coordination des politiques énergétiques au niveau du Rhin Supérieur, celle-ci s'avérant urgente.
4. Estime qu'il est nécessaire, quelle que soit l'évolution des rapports entre les différents types d'énergie, de s'orienter vers une politique plus active de diversification énergétique;
5. Demande que toutes les potentialités en matière d'énergie hydraulique, notamment sur le Rhin, soient valorisées;
6. Considère que la politique d'économie d'énergie est à développer à tous les niveaux;
7. Rappelle l'absolue nécessité d'un échange régulier d'informations entre régions limitrophes sur la question du nucléaire dans le Rhin Supérieur, dans un esprit de totale transparence et de coopération renforcée entre les collectivités locales et les autorités du Rhin Supérieur.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- En France : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Préfecture de la région Alsace ; Electricité de France- Electricité de Strasbourg.
- En Baden-Württemberg : Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit, Ministerium für Umwelt und Verkehr – Baden-Württemberg ; EnBW
- En Rheinland-Pfalz : Landesregierung Rheinland-Pfalz ;
- En Suisse : Bundesamt für Energie, Berne.